

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de Pont Saint Martin, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Christian CHIRON, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Isabelle DUC, Monsieur Nicolas BERTET, Madame Lucie PELLETIER, Monsieur Fabien GODARD, Madame Laure MICHOT, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Murielle CHAUVET, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Fabienne HALLIER, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Steve LANDAIS, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Yann BORGNIC, Monsieur Claude-François BARRÉ.

Pouvoirs : Madame Sonia JAOUEN donne procuration à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Jean-Charles VERDALLE donne procuration à Monsieur Christophe LEGLAND, Monsieur Simon AUDINEAU donne procuration à Madame Martine CHABIRAND, Madame Eléonore GERO donne procuration à Madame Bernadette GRATON, Madame Manéva POGU donne procuration à Madame Isabelle DUC, Monsieur Michel BARRÉ donne procuration à Monsieur Christian CHIRON.

Absent : Monsieur Guillaume GAUTREAU

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 Janvier 2026

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Votants : 27

9 - Adoption des subventions aux associations relatives au secteur social pour l'année 2026

Isabelle DUC expose :

Considérant que les associations du secteur social contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques locales en matière de solidarité, d'insertion, d'aide aux publics vulnérables et de cohésion sociale,

Considérant la volonté de la collectivité de soutenir les actions menées par ces associations,

Après instruction des dossiers déposés, il apparaît que 19 associations ont formalisé une demande de subvention au titre de l'année 2026, parmi lesquelles 12 associations ont été déclarées éligibles,

Le montant total des subventions attribuées au secteur social, au titre de l'année 2026, s'élève à 6000 € conformément au tableau ci-dessous :

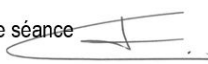
Association	Subvention proposée en 2026	Subvention demandée en 2026	Subvention accordée pour 2025
SECOURS POPULAIRE	200 €	200 €	200 €
SECOURS CATHOLIQUE	500 €	500 €	200 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €	1 000 €	1 800 €
ADAPEILIA (section Grand Lieu)	250 €	250 €	200 €
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS ASSOCIATIF	500 €	Montant non mentionné	1 250 €
LE CENRO	100 €	Montant non mentionné	100 €
ANADOM	1 200 €	2 000 €	1 000 €
TRANSPORT SOLIDAIRE	100 €	Montant non mentionné	100 €
SOLIDARITÉ PAYSANS	0 €	Non demandé	100 €
ADAR	250 €	1 905,12 €	Non demandé
ADT	700 €	1 000 €	500 €
ADMR	1 000 €	1 100 €	550 €
LA CROIX ROUGE	200 €	Montant non mentionné	Non demandé
TOTAL	6000 €	7 955,12 €	6 000 €

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- attribuent des subventions, au titre de l'année 2026, aux 12 associations reconnues éligibles pour un montant global à hauteur de 6 000 €,
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Martine CHABIRAND

Secrétaire de séance




Le Maire,

Yannick FETIVEAU